

L'actu du jour

Des villes interdites aux voitures trop polluantes

Si tu habites en ville ou si tu es amené à en traverser, tes parents ont peut-être collé un nouvel autocollant sur le pare-brise de leur voiture. C'est la vignette Crit'air. *1jour1actu* t'explique à quoi elle sert.



(© F. Scheiber / H. Lucas / H. Lucas via AFP)

Des « zones à faibles émissions »



(© J. Azam)

Pourquoi en parle-t-on ?

Depuis le 1er janvier, pour circuler dans certaines grandes villes, les voitures doivent avoir une vignette qui certifie qu'elles ne polluent pas trop. Sinon, le conducteur risque une amende?!

Dans les agglomérations, où circulent des milliers de voitures, de poids lourds, de camionnettes, l'air est chargé de poussières et de gaz. **Or, respirer de l'air pollué, c'est dangereux pour la santé.** Pour cette raison, plusieurs villes de France essaient déjà de diminuer la pollution de l'air en limitant le trafic automobile. Pour cela, elles ont créé **des ZFEm, des « zones à faibles émissions mobilité »**. Un nom bien compliqué ! Il s'agit de Paris et sa banlieue, Grenoble, Lyon, Rouen, Reims, Nice, Toulouse, Saint-Étienne... D'autres vont bientôt les imiter.

Une ZFEm, comment ça marche ?

Le principe est simple : un véhicule rejette trop de gaz d'échappement ? **Pas le droit de rouler par ici !** Les voitures sont classées de 1 (correct) à 5 (mauvais) en fonction des gaz polluants qu'elles émettent. Le chiffre figure sur la vignette Crit'air. Son vrai nom, c'est « **certificat qualité de l'air** ». Plus la voiture est récente, mieux elle est classée, car les moteurs sont conçus pour émettre moins de gaz qu'avant. La vignette verte, sans chiffre, n'est donnée qu'aux voitures électriques ou à hydrogène, qui ne rejettent aucun gaz. Elles peuvent circuler partout. **Et les véhicules qui polluent vraiment trop ? Ils ne peuvent même pas avoir de vignette.**



(© P. Brioux/CCBYSA)

Des voitures au garage

Le plus souvent, seuls les véhicules qui ont les vignettes 4 ou 5 n'ont pas le droit de rouler dans ces zones. **Mais les jours où la pollution est importante, l'interdiction peut être élargie aux voitures mieux classées.**

En tout cas, depuis le 1^{er} janvier, un conducteur qui circule sans avoir la bonne vignette peut **recevoir une amende** de 68 euros. À ce prix-là, on peut acheter beaucoup de tickets de bus, de métro ou de tramway. Très pratiques pour se promener dans ces villes !

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)